



Au cœur du Pays

Bulletin Municipal

Keleier Kerzent

BULLETIN MUNICIPAL - JUILLET & AOUT 2020 — N° 472

CABINET MEDICAL

3 Place Claude Le Guen

« Les nouveaux docteurs remplaçants »

Dr COLLIN, Dr MASSON, Dr VIMFLES (tél : 02.98.40.16.41)

Consultations uniquement sur rendez-vous, toute la journée. Fermé le jeudi.

Nouveaux patients acceptés y compris nourrissons et enfants.

CABINET KINESITHERAPEUTE-MASSEUR

Claude MARCHADOUR, 2 Place Claude Le Guen à Kersaint-Plabennec. ☎ 06.52.50.97.23.

CABINET INFIRMIER : Audrey MENEZ, Place Félix Guéguen. Soins infirmiers à domicile ou au cabinet.

☎ 07.83.53.78.68. Dès à présent, les **tests PCR** (nasopharyngé) liés au COVID-19 peuvent être réalisés sur prescription médicale au cabinet infirmier, place Félix Guéguen.

CABINET OSTEOThERAPEUTE : Nicolas MALVILLE, Place Félix Guéguen ☎ 06.37.61.44.98

Consultations en ostéo, acupuncture, massage chinois et reiki. Vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous sur le site DOCTOLIB ou par téléphone.

GARDES MEDICALES : 15

PHARMACIES DE GARDE : 32 37

GENDARMERIE : 17 ou 02.98.40.41.05

POMPIERS : 18 ou 112

SALON DE COIFFURE (02.98.40.11.42)

Mardi et jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 18h (après 18h, uniquement sur rendez-vous) ; Mercredi : 9h à 12h ; Vendredi : 9h à 18h (en continu) ; Samedi : de 9h à 16h (en continu)

CONGES du 1er août au 24 août inclus.



Marché local alimentaire

Tous les vendredis de 16h à 19h15

Sur la place Félix Guéguen

(démarrage en septembre)

Zone Humide « Coulée Verte »

Avis aux bénévoles

Samedi 19/09, le matin
de 8h30 à 12h

Nettoyage de la Coulée Verte



Annonces à déposer en mairie pour le 20/08/2020

Visite du député le 26 juin 2020



Photo : le député à la rencontre des agriculteurs chez Pierre-Yves et Daniel LE ROY

Didier LE GAC est venu à la rencontre des élus, du monde agricole et économique. Cette journée fut l'occasion d'échanges animés et constructifs. Après un passage chez Denis ABASQ, puis chez Pierre-Yves et Daniel LE ROY, les élus ont déjeuné à la Gargoulette. L'après-midi a été consacrée à Elégance Coiffure et à PG Tubes.

LA VIE à KERSAINT-PLABENNEC

Pour vivre ensemble, avec les efforts de chacun !!

Haies : les propriétaires de terrain bordant la voie publique, ne doivent pas laisser leur haie déborder sur l'emprise communale (trottoirs, routes...) Pensez aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes...

Plantations : Les riverains sont tenus de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber ou mettant en cause la sécurité.

Stationnement : Les voitures ne doivent pas stationner sur les trottoirs, empêchant le passage des piétons, handicapés en les obligeant à se déplacer sur la chaussée.

Bruits : Un arrêté préfectoral régit l'usage des engins bruyants (tondeuse, taille-haie...) Ces engins peuvent être utilisés aux heures suivantes : de 8h30 à 19h les jours ouvrables ; de 9h à 19h le samedi ; de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

La communication de la commune

Le monde de la communication change très rapidement. La commune de Kersaint-Plabennec évolue avec son temps : le site Internet a été refondu entièrement en ce début d'année, une page facebook existe et le bulletin communal est diffusé chaque mois.

Beaucoup d'infos circulent sur les réseaux sociaux (vrais ou fausses). Les élus sont à votre écoute et les vraies informations sont en mairie.

Pour toute doléance ou demande de renseignements, n'hésitez pas à contacter le Maire ou ses adjoints, sur RDV ou lors des permanences.

MAIRIE

Horaires d'été

-**Secrétariat** : du 13 juillet au 26 août, la mairie sera ouverte au public uniquement le matin, de 8h30 à 12h.

-Fermeture les **samedis** en juillet et août

(sauf le 04 juillet et le 29 août)

Nous contacter

Place de la Mairie

29860 KERSAINT-PLABENNEC

☎ **02.98.40.10.03**

mairie@kersaint-plabennec.bzh

www.kersaint-plabennec.fr

Permanence des élus

Le Maire reçoit sur rendez-vous

Les adjoints :

-K. HELIES : Lundi après-midi et 1er et 3^e samedis

-A. COLLIN : 2^e et 4^e samedis

-B. PERES : 06 et 13/07 de 10h à 12h

ETAT-CIVIL

-Publication de mariage :

Pierrick BOUGET & Maryline LE COZ

-Décès :

-Denis JESTIN

-Sabine CHEVALME ép. CORRE

PERMANENCES

Maison du Lac PLABENNEC

CCPA / Hôtel de Communauté 58, avenue de Waltenhofen 29860 Plabennec.

Plus d'information au 02.98.37.66.00. ou sur www.pays-des-abers.fr

Port du masque obligatoire.

ASSISTANTE SOCIALE DPAS :

02.98.83.23.66. sur RDV le mardi de 9h à 12h.

RPAM Relais Parents Assistantes Maternelles

Permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 9h à 11h au 06.01.44.01.12 ou de 11h à 14h au 06.98.56.32.22

ACCUEIL EMPLOI :

Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, sur rendez-vous le jeudi après-midi (02.90.85.30.12).

CPAM : Tous les lundis de 13h30 à 16h30.

Assainissement collectif : 02.90.85.30.17

Autres permanences

FNATH : Association des accidentés de la vie) : les 1^{er} vendredis du mois de 10h30 à 11h30, salle Marcel Bouguen (salle n°3).

ADMR: 66 Avenue de Waltenhofen ☎ 02.98.37.60.37.

CLIC gérontologique : Place de la Mairie (entre la poste et la mairie) Mardi de 14h à 17h sur RVD ☎02.98.21.02.02.

ADS (soins à domicile) ☎02.98.37.66.76.

ENVIRONNEMENT

COMMUNIQUE REDEVANCES ORDURES MENAGERES

Les factures relatives à la redevance des ordures ménagères 2020 seront adressées à partir du 25 juin 2020. Pour les usagers en prélèvement automatique à l'année ou en 4 fois, le prélèvement aura lieu le 15 juillet.

Lès règlements par chèque sont à transmettre au centre d'encaissement des Finances Publiques de Rennes. Vous pouvez bien entendu toujours régler votre redevance en ligne en vous rendant sur le site <http://www.pays-des-abers.fr> ou par virement bancaire avec le code BIC et IBAN présent à l'arrière de l'avis des sommes à payer.

Pour tous renseignements, le service facturation est à votre disposition au 02.90.85.30.18 ou par mail à facturation@pays-des-abers.fr

Attention : Pour les usagers ayant fait le choix du prélèvement en 4 fois, cette année exceptionnellement suite à la crise du Covid-19, nous vous informons que le prélèvement aura lieu en 3 fois et non 4. Les dates de prélèvements seront les suivantes : le 15 juillet, 15 septembre et 15 novembre.

CCPA - DECHETS MENAGERS

La collecte a lieu toutes les deux semaines.

Le Mardi 07 et le Mardi 21 juillet 2020

Le Mardi 04 et le Mardi 18 août 2020

DECHETS VERTS

Les **aires de déchets verts** de Kersaint-Plabennec, du Drennec et de Landéda ont été fermées sans préavis par arrêté du Président de la CCPA.

En collaboration avec les deux autres communes et la CCPA, nous travaillons pour trouver une solution pérenne à cette situation inacceptable ! En attendant, nous vous proposons des solutions pour la réduction des déchets.

•Le compostage

Dans un coin de votre terrain, mélangez les tontes, les feuilles sèches, un peu de broyats issus de vos branchages, les épluchures de fruits et légumes... Remuez de temps en temps et vous bénéficierez d'un amendement naturel et gratuit pour enrichir vos plantations et sols.

•Le paillage

Vous pouvez déposer vos tontes au pied des haies et des arbustes, cela évitera la pousse des mauvaises herbes.

•Le broyage permet une réduction de 6 fois le volume de départ et vous fera économiser l'achat d'un paillage végétal

•Le mulching est une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. Plus besoin de vider le bac de ramassage ni de fertiliser le gazon car l'herbe hachée est un engrais vert, naturel et gratuit !

•Brûler ses déchets verts est interdit.

Bon jardinage !!

BIBLIOTHEQUE



Ouverture en JUILLET 2020

Les samedis 4, 11, 18 et 25 juillet
de 10h30 à 12h.

JOURNEE DU CITOYEN

Tous les jeunes français et françaises ont l'obligation de se faire recenser à la **date anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.

LA CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE

La consommation d'alcool sera interdite sur la place de l'église, la place de la Mairie (à l'exception de la terrasse du café/restaurant), place Claude Le Guen, place Kreiz-Kêr (route de L'Echangeur), place Félix Guéguen, aux tribunes du terrain de football, sur le terrain de tennis découvert, et au City Park tous les jours entre 21h et 6h du matin.

OPERATION « Tranquillité Vacances »

Si vous souhaitez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile durant vos vacances, vous devez vous inscrire à l'opération tranquillité Vacances via le formulaire en ligne.

<https://www.service-public.fr>

Particuliers/vosdroits/R41033 ou vous déplacer à la gendarmerie.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur continue d'être joignable par mail (jean-pierre.lussou@conciliateurdejustice.fr) mais aussi par la saisine en ligne sur le site Internet « conciliateurs.fr ».

Le conciliateur prendra contact avec le demandeur et tentera de régler le litige par voie amiable, sans pouvoir toutefois acter l'accord pour un constat officiel (qui nécessite la présence physique des personnes concernées par le conflit).

ASSOCIATIONS LOCALES

L'AS KERSAINT

L'assemblée générale de l'AS Kersaint se tiendra **vendredi 03 juillet 2020** à partir de 18h30, au sous-sol de la Mairie.

CLUB DES MARAIS

Tenant compte du contexte sanitaire, les activités du Club des Marais sont suspendues jusqu'au 1er septembre (comme l'ensemble des clubs du secteur des Moulins).

Le Forum des associations aura lieu

le samedi 05 septembre de 10h00 à 12h30



MAISON DE L'ENFANCE - SAINT-THONAN

Programme des vacances d'été 2020

Découvrez dès à présent le programme de l'été 2020 préparé par l'équipe de la Maison de l'Enfance sur le site de Saint-Thonan.

Pour plus d'informations, contactez-nous au : 02.98.40.18.60 ou 06.07.73.23.14 maison.enfance@saint-thonan.fr

ASSOCIATION KAN AR BED — Ecole de Musique

Les inscriptions pour la reprise des cours à l'école de musique sont ouvertes. Eveil musical pour les enfants de 4 à 6 ans (en groupe), cours de chant pour les adultes, cours d'instruments en individuel pour les enfants et adultes en guitare, piano, batterie, percussions. Renseignements au 06.08.12.73.37 ou par mail : musiquekanarbed2@orange.fr.

UTILISATION DES CANONS à GAZ

« Effaroucheurs d'oiseaux »

Matériels utilisés par les agriculteurs pour empêcher certains oiseaux de picorer leurs graines durant la période de germination.

Extrait de l'arrêté préfectoral du 1er mars 2012 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département : article 16 : Vos appareils ne pourront se déclencher qu'à raison de 4 détonations par heure (préconisation INRA).

En outre, des distances par rapport aux habitations des tiers et des zones sensibles, de 200 mètres pour les appareils les plus performants et de 250 mètres pour les plus anciens, doivent être respectées.

Ces derniers ne devront pas être dirigés vers les habitations des tiers les plus proches. Une distance de 50 m des voies ouvertes au public devra être respectée et une distance de 100 m entre 2 effaroucheurs. Ils devront être équipés d'un programmateur de mise en fonctionnement et d'arrêt **empêchant leur fonctionnement entre 20h et 7h**. *Ces règles tiennent compte de l'intérêt du monde agricole qui doit protéger ses récoltes et du monde rural en général qui a droit à une vie paisible.*

ANNONCES:

- ♦ Femme sérieuse et efficace : Ménage, repas, courses, informatique, jardinage, bricolage, sorties... ☎ 06.08.56.50.56 (paiement CESU)
- ♦ Vend un coq (15 mois) et 4 poules (16 mois) ainsi que tout le matériel et les graines. Faire offre ☎ 06.08.56.50.56
- ♦ Angélique, Energéticienne, vous propose ses services sur la commune : soulagement des douleurs, fatigue, guérison physique, libération mentale et émotionnelle (stress, manque de confiance en soi, culpabilité, peurs...) Dans l'attente de vous recevoir au 13 allée des Iris, n'hésitez pas à me contacter. ☎ 06.30.82.30.42 ou www.lecheminverssoi.com.
- ♦ Cherche personne pour des travaux de jardinage sur la commune, chèques « emploi service » acceptés. ☎ 06.47.85.65.98
- ♦ Trouvé une capote de poussette à la Coulée Verte ; la réclamer en mairie.



COMMISSIONS	PRESIDENT	VICE-PRESIDENT	MEMBRES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & AGRICULTURE URBANISME - PLUI LOTISSEMENTS CCPA	Patrice BOUCHER		Denis ABASQ
			Nathalie GUIANVARC'H
			Maël MICHEL
			Antoine PARET
BATIMENTS NEUFS SUIVI DE L'OPERATION - TRAVAUX D'AMENAGEMENT ELABORATION DU PROGRAMME DU BATI	Patrice BOUCHER		Aurette TALARMEIN
			David GALLOU
			Antoine PARET
FINANCES BUDGET - ORIENTATIONS BUDGETAIRES SUBVENTIONS - TARIFS COMMUNAUX	Patrice BOUCHER	Karine HELIES	Laetitia FILY
			Yann LAIZET
			Antoine PARET
VOIRIE - MATERIELS - BATIMENTS EQUIPEMENT - ENTRETIEN DECLARATION PREALABLE - TRAVAUX VOIRIE (Revêtement-marquage-signalisation routière)	Patrice BOUCHER	Karine HELIES	Nathalie GUIANVARC'H
			Yann LAIZET
PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE (ou 0-25ans) MAM - ASSISTANTES MATERNELLES- RPAM ALSH - ANIMATION JEUNESSE ECOLE - TRANSPORTS SCOLAIRES	Patrice BOUCHER	Anthony COLLIN	Nicolas CAHU
			Aurette TALARMEIN
			Maël MICHEL
			David GALLOU
			Jessica ROGNANT
VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION '(BIM, SITE INTERNET ...) CULTURE ANIMATION GESTION DES SALLES	Patrice BOUCHER	Anthony COLLIN	Aurette TALARMEIN
			Maël MICHEL
			Laetitia FILY
			Yann LAIZET
			Jessica ROGNANT
EMBELLISSEMENT - ENVIRONNEMENT COULEE VERTE - CHEMINS PIETONS CIMETIERE - CALVAIRES - SATO	Patrice BOUCHER	Béatrice PERES	Denis ABASQ
			David GALLOU
			Jessica ROGNANT
AFFAIRES SOCIALES GESTION DES AFFAIRES SOCIALES AINES - CLIC LOGEMENTS SOCIAUX PORTAGE DES REPAS A DOMICILE	Patrice BOUCHER	Béatrice PERES	Lydia LE BARS
			Aurette TALARMEIN
			Nathalie GUIANVARC'H
			Laetitia FILY
			Sandrine BITHOREL
			Marie-Hélène TREGUER
Jean-Noël KERLEROUX			
MARCHE ADAPTE	Patrice BOUCHER	TITULAIRES Karine HELIES Lydia LE BARS Antoine PARET	SUPPLEANTS Anthony COLLIN Denis ABASQ Maël MICHEL